



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 14 septembre 2023 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. François Jean, conseiller de la Ville de McMasterville
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

Absences motivées :

M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
M. Martin Dulac, maire de la Ville de McMasterville
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, codirecteur général, directeur sécurité incendie
Mme Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Conseil d'administration**
 - 5.1. Présentation et adoption – Budget 2024 et PTI 2024-2025-2026 - RISIVR
 - 5.2. Autorisation de paiement – Décompte no 6 – Travaux de construction caserne 21
 - 5.3. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2024
 - 5.4. Autorisation de paiement – Décompte no 4 – Honoraires pour services professionnels
Contrôle qualité des matériaux – Partie sur chantier – Construction caserne 21
6. **Ressources humaines**
7. **Finances**
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 11 août au 7 septembre 2023
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 11 août au 7 septembre 2023
8. **Politiques et règlements**



9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois d'août 2023
- 9.3. Info RISIVR – Édition d'août 2023

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2023-09-093

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal

CA-2023-09-094

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 17 août 2023 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2023-09-095

5.1 Présentation et adoption – Budget 2024 – et PTI 2024-2025-2026 RISIVR

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2024 de onze millions six cent trente-six mille sept cent cinquante-trois dollars (**11 636 753 \$**) (des revenus et des dépenses), soit un écart de un million trente-six mille sept cent cinquante-sept dollars (**1 036 757 \$**) pour une augmentation de **9.78 %** ayant une quote-part globale de onze millions cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars (**11 169 791 \$**) pour une augmentation de **10.91 %**, soit un écart de un million quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-sept dollars (**1 099 067 \$**) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 est composé des montants suivants :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)			
	2024	2025	2026
Renouvellement d'ordinateurs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Équipements			
Habit de combat (20 habits)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Remplacement casques de pompier	8 000 \$	26 200 \$	
Équipement GRIMP		5 000 \$	
Équipement SUMI		10 500 \$	
Défibrillateurs		10 800 \$	
Changement de site communication et programmation		25 000 \$	
Caméra thermique (3 x 8000\$)		24 000 \$	
Véhicules			
Camionnette électrique pour la caserne 31		90 000 \$	
Bâtiments - Gestion des actifs - Maintenance			
Remplacement chauffe-eau (3) caserne 31			90 000 \$
Construction caserne 21**			
Construction + ameublement mobilité	17 598 000 \$		
Centre de formation			
Simulateur extérieur		95 000 \$	
Structure personnalisée - Simulateur résidentiel à étages			718 000 \$
Total (avant subvention)	17 666 000 \$	346 500 \$	868 000 \$
Subvention construction caserne - PRACIM	6 600 000 \$		
Subvention construction caserne - Centre de formation			250 000 \$
Financement par la réserve	68 000 \$	- \$	- \$
Financement à même le budget		86 200 \$	60 000 \$
Location CEGER		90 000 \$	
Emprunt L.T. Règlement d'emprunt à faire de 728 300 \$	- \$	170 300 \$	558 000 \$
Emprunt L.T. Règlement no 2021-018 de 10 998 000 \$	10 998 000 \$		

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Nadine Viau



Le conseiller M. Gaston Meilleur de la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande le vote.

Le nombre de voix est attribué en nombre et en valeur à chaque membre du conseil d'administration

			NOMBRE DE VOTE		NOMBRE DE VOTE		NOMBRE DE VOTE		Pour	Contre
			EN VALEUR	EN NOMBRE	EN NOMBRE	EN VALEUR	EN NOMBRE ET EN VALEUR			
Saint-Basile-Le-Grand	17 500	22%	22	1		23				
McMasterville	5 894	7%	7	1		8		8		
Otterburn Park	8 624	11%	11	1		12		12		
Mont-Saint-Hilaire	19 415	25%	25	1		26				26
Beloil	24 806	31%	31	1		32		32		
Saint-Mathieu-De-Beloil	2 975	4%	4	1		5		5		
	79 214	100%						57		26

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT : D'adopter, pour l'exercice financier 2024, le budget tel que présenté et le PTI 2024-2025-2026 de la Régie. D'envoyer ce budget à chaque municipalité et ville membre pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune desdites municipalités et villes.

Le conseil demande qu'une démarche soit faite concernant l'optimisation de la performance organisationnelle afin de limiter les impacts d'augmentation budgétaire des années futures.

QUOTES-PARTS 2024 ET TERMES DE PAIEMENTS

Villes	2024		Votre	15-01-2024	01-04-2024	01-07-2024	01-10-2024
	% d'aug	\$	% d'aug				
Saint-Basile-Le-Grand	21.08241%	2 354 861 \$	10.16733980%	588 715 \$	588 715 \$	588 715 \$	588 715 \$
McMasterville	6.87545%	767 973 \$	8.76432008%	191 993 \$	191 993 \$	191 993 \$	191 993 \$
Otterburn Park	10.10622%	1 128 844 \$	12.13936407%	282 211 \$	282 211 \$	282 211 \$	282 211 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.47708%	2 845 736 \$	10.76790804%	711 434 \$	711 434 \$	711 434 \$	711 434 \$
Beloil	31.16146%	3 480 670 \$	11.08353277%	870 168 \$	870 168 \$	870 168 \$	870 168 \$
Saint-Mathieu-De-Beloil	5.29738%	591 706 \$	14.23390376%	147 927 \$	147 927 \$	147 927 \$	147 927 \$
Total	100.00%	11 169 791 \$	10.91%	2 792 448 \$	2 792 448 \$	2 792 448 \$	2 792 448 \$

ADOPTÉE

CA-2023-09-096

5.2 Autorisation de paiement – Décompte no 6 – Travaux de construction caserne 21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat pour la construction de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bâtiment Québec (BQ) inc., pour un montant total de dix-huit millions huit mille quatre-vingt-cinq dollars (18 008 085 \$) incluant les taxes, no résolution CA-2022-08-092 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'autorisation de paiement pour le décompte no 6 provenant de Cimaïse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Gaston Meilleur
APPUYÉ par François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du décompte no 6 au montant de cent dix-huit mille deux cent trente-six dollars et soixante-cinq (118 236.65 \$), taxes incluses, à Bâtiment Québec.

ADOPTÉE



CA-2023-09-097

5.3 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 320 et 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148.0.1 et 597 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier relativement à la tenue des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour 2024 à la salle de conférence du bureau de prévention de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, située au 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec, à 16 h 30 aux dates suivantes :

2024		
JOUR	DATE	MOIS
Jeudi	18	JANVIER
Jeudi	15	FÉVRIER
Jeudi	14	MARS
Jeudi	11	AVRIL
Jeudi	9	MAI
Jeudi	20	JUIN
S/0	S/0	JUILLET
Jeudi	15	AOÛT
Jeudi	12	SEPTEMBRE
Jeudi	10	OCTOBRE
Jeudi	14	NOVEMBRE
Jeudi	12	DÉCEMBRE

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE

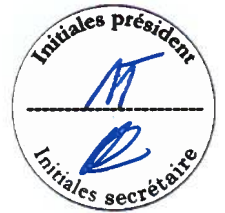
CA-2023-09-098

5.4 Autorisation de paiement – Décompte no 4 – Honoraires pour services professionnels – Contrôle qualité des matériaux – Partie sur chantier – Construction caserne 21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat d'honoraires pour services professionnels – Contrôle qualité des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise SNC-Lavalin inc., no résolution CA-2023-02-014 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'approbation de paiement pour le décompte no 3 provenant du gestionnaire de projet, monsieur Pierre Tremblay, ing. ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du décompte no 4 au montant de quatre mille sept cent trente-trois dollars et trente-cinq (4 733.35 \$), taxes incluses, à l'entreprise SNC-Lavalin inc.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

7. Finances

CA-2023-09-099

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 11 août au 7 septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, la codirectrice générale, secrétaire-trésorière doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 11 août au 7 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 11 août au 7 septembre 2023, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration	
Chèques 2023 no : 2442 à 2474	287 049,41 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	287 049,41 \$

- 2) D'autoriser la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE



CA-2023-09-100

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 11 août au 7 septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la codirectrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 11 août au 7 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par François Jean
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 11 août au 7 septembre 2023, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	259 947,70 \$
Transferts électroniques Paie et autres	301 387,37 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	561 335,07 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

9.1 Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie

Le codirecteur général, directeur sécurité incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

9.2 Liste des interventions du mois d'août 2023

9.3 Info RISIVR – Édition d'août 2023

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

Le conseil d'administration tient à remercier l'ensemble du personnel pour leur implication dans les différentes activités communautaires dans les derniers mois. Leur présence a été grandement appréciée de la population.



10. Correspondance

Résolution numéro 2023-275 Nomination – Substitut – RISIVR de la Ville de McMasterville

11. Varia

12. Période de questions du public

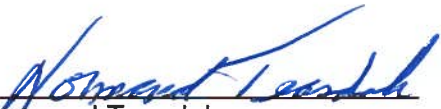
CA-2023-09-101

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 50.


ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

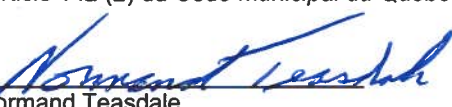

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration